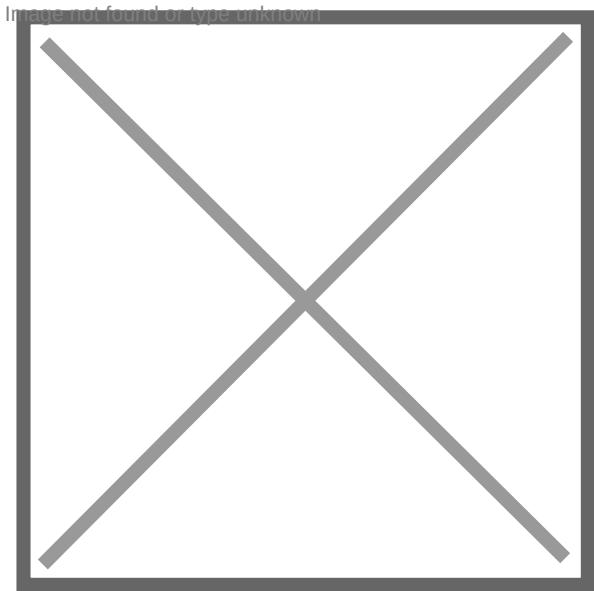




Pension de reversion et prestation compensatoire

Par **roobss**, le **06/10/2009** à **03:05**

Bonjour,
La pension de reversion perçue par une épouse divorcée est déductible de la prestation compensatoire (payée sous forme de rente) qui lui est versée par ailleurs.
Qu'en est-il si la prestation compensatoire est fixée sous forme d'un capital. La loi prévoit que le juge peut prendre en considération "la situation des époux au regard des droits à retraite" ainsi que "les droits prévisibles" des époux.
Le juge chargé de fixer ce capital va-t-il tenir compte des droits éventuels de l'épouse à une pension de reversion, éventualité d'autant plus prévisible si l'époux est beaucoup plus âgé que l'épouse.